



Prévention des risques électriques **Préparation à l'habilitation H0 BO/ BS / BE manœuvre**

Personnel non-électricien intervenant sur des opérations élémentaires en basse et hors tension

Objectifs

Identifier les notions de base d'électricité

Maîtriser les règles élémentaires de sécurité et de protection pour mener des petites interventions électriques prédéterminées

Se préparer à l'évaluation aboutissant à la délivrance du titre obligatoire d'habilitation

Public :

Tout salarié de l'entreprise intervenant pour effectuer de petites opérations, de remplacement à l'identique ou des travaux de raccordement sans bénéficier de qualification particulière

Prérequis :

Aucun

Compétences visées :

Être capable d'effectuer des petits travaux non électriques en respectant les règles de sécurité.

Moyens et documents pédagogiques :

Vidéo projecteur / Documentation / Matériel électrique / Installations électriques simulées Support de cours remis à chaque participant

Méthodes pédagogiques :

Théorie et pratique - Travaux d'application sur des dispositifs simulés

Utilisation des outillages, équipements de sécurité et de protection individuelle

Evaluation et sanction de l'action :

Contrôle des connaissances par un questionnaire et par des exercices pratiques

Remise d'une attestation de formation

Recommandation :

Aucune

Animateur :

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels et en électricité

Lieu : intra ou inter-entreprise

Durée : 2 jours, soit 14h00

Contenu :

La réglementation en vigueur

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010

Norme NF C 18-510 de janvier 2012

Recommandations de l'UTE : FD 18-531 de février 2022

Les titres et symboles d'habilitations

Tronc Commun

Distinguer les grandeurs électriques.

Les effets du courant électrique sur le corps humain.

Citer les noms et les limites des différents domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations, les zones d'environnement et donner leurs limites.

Connaître les principes de l'habilitation : symboles, limites et formalisation.

Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.

Identifier et utiliser les équipements de protection collective et individuelle

Évaluer le risque électrique et mettre en œuvre les mesures de prévention.

B0 H0 H0V – Exécutants de travaux ou chargé de chantier d'ordre non électrique

Nommer les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction).

Connaître les limites de l'habilitation indice « 0 » (autorisation et interdictions) et évaluer les risques dans ces limites.

Repérer la zone de travail et appliquer les prescriptions.

BE manœuvre

Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs leur fonction.

Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuels.

Connaître les limites de l'habilitation symbole « BE » ou « HE » et manœuvres permises.

Évaluer les risques liés aux manœuvres et mettre en place les mesures de prévention

Connaître les acteurs concernés par les manœuvres.

Échanger les informations et les documents avec la hiérarchie

BS intervention BT élémentaire

Connaître les limites de l'habilitation symbole « BS ».

Échanger les informations et les documents pertinents avec le chargé d'exploitation électrique.

Identifier les matériels électriques dans leur environnement et leur fonction.

Identifier et utiliser les équipements de protection individuels.

La consignation : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension.

Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT élémentaire

Évaluer les risques liés aux manœuvres et mettre en place les mesures de prévention

Procédure de remplacement à l'identique ou de raccordement

La conduite à tenir en cas d'accident

Comment réagir face à un début d'incendie d'origine électrique

Les moyens d'extinction

Comment réagir face à une personne qui vient de s'électriser

La protection, l'alerte des secours

Délivrance de l'habilitation

L'habilitation est délivrée uniquement par l'employeur

L'aptitude de chaque stagiaire à être habilité par son employeur, est définie sur la base d'une évaluation des connaissances, réalisée à l'issue de la formation par le formateur, qui soumettra un avis favorable ou non

Un avis d'habilitation est rédigé par le centre de formation à l'employeur pour signature

Références

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010

Norme NF C 18-510 de janvier 2012

Recommandations de l'UTE : UTE 18-531 de juin 2012